



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

## POINT DE SITUATION N° 187

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

##### Point de situation au 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

Cas confirmés COVID : 8849 (+109)  
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 13(-)  
Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 89 (-4)  
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 57 (+1)  
142 décès à l'hôpital (+1)  
53 décès en EHPAD (-)  
414 retours à domicile (+17 depuis le 28 novembre)

**Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.**

Aide sociale à l'enfance : 0  
Autre : 4  
Crèche : 1  
Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5  
Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 9  
Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1  
Etablissement pénitentiaire : 0  
Etablissement sanitaire : 7  
Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1  
Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3  
Milieu professionnel (entreprise) : 13  
Milieu scolaire et universitaire : 4  
Secteur aide à domicile : 3  
Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

## **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 220** (216 au 30 novembre 2020)

**Taux de positivité (2) : 14,50%** (14,70% au 30 novembre 2020)

**Nombre de tests réalisés : 7160** au 23 novembre 2020

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

**A la suite des annonces du Président de la République et du Premier ministre, le cadre réglementaire applicable au confinement est modifié par le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020.**

**Le tableau joint reprend les mesures applicables à compter du 28 novembre.**

**Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.**